

## HORAIRES

Mardi	Pré-poussin	17h45 à 18h45
	Poussin	
	Benjamin	
	Minime...	
	Taïso	19h45 à 20h30
Vendredi	Pré-poussin	17h45 à 18h45
	Poussin	
	Benjamin	
	Minime Ado Adulte	
Samedi	Eveil (5 - 6 ans)	9h30 à 10h30
	Eveil (4 - 5 ans)	10h30 à 11h30

**Nouveauté :** Benjamins, Minimes, Cadets : Entraînement de masse au Dojo Meximieux les mercredis 2 x par mois de 18h-19h30

**Les horaires des cours sont modifiables en début d'année en fonction des effectifs.  
Pas de cours pendant les vacances scolaires**

## PROFESSEUR DE JUDO / JUJITSU

Yann GRAND

- 🎌 BEES 1<sup>er</sup> degré 4<sup>ème</sup> Dan
- 🎌 DEJEPS perfectionnement sportif
- 🎌 AQSA
- 🎌 PALME D'ARGENT DES PROFESSEURS



Club affilié FFJDA n° CL 010230  
Association loi 1901 n° W012002178  
Jeunesse & Sports n° 010111



## *LE CODE MORAL*

*La Politesse... C'est le respect d'autrui*  
*Le Courage... C'est faire ce qui est juste*  
*La Sincérité... C'est s'exprimer sans déguiser sa pensée*  
*L'Honneur... C'est être fidèle à la parole donnée*  
*La Modestie... C'est parler de soi-même sans orgueil*  
*Le Respect... Sans respect aucune confiance ne peut naître*  
*Le Contrôle de soi... C'est savoir se taire lorsque monte la colère*  
*L'Amitié... C'est le plus pur des sentiments humains*

Les cours ont lieu au dojo  
49, Rue du Bugey 01320 Chalamont  
100 m<sup>2</sup> de tatami

## INSCRIPTIONS

Forum des Associations 7 septembre 2024  
Salle polyvalente de 09h00 à 13h00  
ou Lors des permanences

Toutes les informations sur le site du club :  
[www.judochalamont.ffjudo.com](http://www.judochalamont.ffjudo.com)  
(Saison 2024 2025)

## CONTACTS

Yann GRAND - Professeur	0621552383
François DEBIAS - Président	0663436170
Delphine ROLLET – secrétaire	0631192723
Isabelle CHAMONARD - Trésorière	0610638284

✉ judochalamont@live.fr

✉ bureau.judochalamont@gmail.com



Siège Social :  
Judo Chalamont  
49 rue du Bugey  
01320 Chalamont

## MODES DE REGLEMENT

CHEQUES VACANCES, COUPON SPORT,  
PASS'REGION, Carte Jeunes 01, PASS'SPORT,  
Chéquier activités enfants de la Commune  
Règlements possibles : espèces, CB en 1 fois,  
chèques 3 fois possible :  
Septembre / Octobre / Novembre  
...

